

7711.	Mlle B. Rubinsky, — chute sur trottoir, Jugement à la réclamante	\$515.77
	Frais de Mtes Jacobs, Hall & Co.	434.75
8750.	Dommages à la propriété, — A. Brassard ..	15.50
8691.	H. H. Williette, — dommages à la propriété ..	5.00
8670.	A. Comiré, — vitres brisées	8.25
8713.	Montreal Tramways Co., — poteaux brisés ..	16.60
8662.	Frank Wilson, — chute	98.80
8687.	Dr J. A. Sylvestre, — services professionnels ..	10.00

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'autoriser le règlement desdites réclamations ex-fonds de réserve.

8.—Soumis un rapport du Député-Ingénieur en Chef, sur l'offre faite par MM. Michael Hirsh, et al., de vendre à la Cité le lot du cadastre No 47 du Village de la Côte-des-Neiges, au prix de \$2.15 le pied.

Proposé par M. le Commissaire Côté, appuyé par M. le Commissaire Hébert,

D'approuver ledit rapport, et de faire rapport au Conseil, recommandant d'accepter ladite offre et de voter une somme de \$58,050 pour cette fin, la balance du terrain devant être utilisée comme parc public.

Proposé en amendement par M. le Commissaire McDonald, appuyé par M. le Commissaire Ainey,

Que considération de ladite offre soit ajournée au Budget de l'année prochaine, alors que la Ville aura probablement l'argent nécessaire à sa disposition pour se payer des luxes de cette nature.

Proposé en sous-amendement par M. le Commissaire Côté, appuyé par M. le Commissaire Hébert,

Que, vu qu'il ne s'agit pas d'une question de luxe, mais d'une question d'obligation et de nécessité, rapport soit fait au Conseil dans le sens mentionné dans la résolution principale.

Le vote étant pris sur le sous-amendement, le Bureau se partage.

Pour: MM. les Commissaires Côté et Hébert.

Contre: M. McDonald.

Ainsi le sous-amendement est approuvé.

A la demande de M. le Commissaire Ainey, le vote est pris sur l'amendement.

Le Bureau se partage.

Pour: MM. les Commissaires McDonald et Ainey.

Contre: MM. les Commissaires Côté et Hébert.

Son Honneur le Maire ayant voté dans la négative, l'amendement est perdu.

La motion principale étant mise aux voix, le Bureau se partage.

Pour: MM. les Commissaires Côté et Hébert.

Contre: MM. les Commissaires McDonald et Ainey.

Son Honneur le Maire ayant voté dans l'affirmative, la motion est approuvée, et il est

Résolu: En conséquence.

9.—Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'inviter les propriétaires intéressés dans l'expropriation de la rue Notre-Dame à rencontrer le Bureau des Commissaires, mardi prochain, le 14 courant, à 10.00 a.m. pour soumettre leurs plus bas prix, pour les propriétés qu'ils possèdent et qui sont nécessaires à l'expropriation de ladite rue.

10.—Soumis un rapport du Député-Ingénieur en Chef, transmettant un état des crédits votés en 1913, et des montants dépensés à même ces crédits, pour le département des Egouts, Division Est, ledit état démontrant qu'une balance disponible de \$71,241.45 peut être retournée au fonds d'emprunt.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De recommander au Conseil que ladite somme soit retournée au fonds d'emprunt.

7711	Miss B. Rubinsky—Fall on the sidewalk—Judgment to claimant.. . . .	\$515.77
	Costs to Mtes Jacobs Hall & Co.. . . .	434.75
8691	H. H. Williette—Damages to property ..	5.00
8750	A. Brassard—Damages to property	15.50
8670	A. Camiré—Glass broken.. . . .	8.25
8713	Montreal Tramways Co.—Poles broken..	16.60
8662	Frank Wilson—Fall.. . . .	98.80
8687	Dr J. A. Sylvestre—Professional services..	10.00

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the settlement of the said claims, ex-reserve fund, be authorized.

8.—Submitted a report from the Deputy Chief Engineer, anent an offer made by Messrs. Michael Hirsh & al to sell to the City lot Cad. No. 47 of the Village of Côte des Neiges, at \$2.15 per foot.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That said report be approved, and that a report be made to Council, recommending that said offer be accepted and that a sum of \$58,050 be voted for said purpose, the balance of said lot to be utilized as a public park.

Moved in amendment by Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Ainey,

That consideration of said offer be deferred, until the budget of next year is voted, as the City will, then, have at its disposal the funds required for the payment of the cost of such luxuries.

Moved in sub-amendment by Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert,

That, as it is not a question of luxury, but one of obligation and necessity, a report be made to Council on the lines set forth in the main motion.

The vote being taken on the sub-amendment, the Board divided:

Yeas: Commissioners Côté and Hébert.

Nay: Commissioner McDonald.

So the sub-amendment was carried.

At the request of Commissioner Ainey, the amendment was put.

The Board divided:

Yeas: Commissioners McDonald and Ainey.

Nays: Commissioners Côté and Hébert.

His Worship the Mayor having voted in the negative, the amendment was lost.

The main motion being put, the Board divided:

Yeas: Commissioners Côté and Hébert.

Nays: Commissioners McDonald and Ainey.

His Worship the Mayor having voted in the affirmative, the motion was carried and it was

Resolved: Accordingly.

9.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the proprietors interested in the expropriation of Notre Dame street be requested to meet the Board of Commissioners on Tuesday next, the 24th instant, at 10.00 a.m., for the purpose of submitting their lowest prices, for the properties which they own and which are required for the expropriation of said street.

10.—Submitted a report from the Deputy Chief Engineer, transmitting a statement of the appropriations voted in 1913 for the Sewers Department, Eastern Division, and of the amounts expended ex-said appropriations, the said statement showing that an available balance of \$71,241.45 can be transferred to the loan fund.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the said sum be transferred to the loan fund.